

19^e LÉGION

Compagnie de
Tarn-et-Garonne

Section de
Montauban.

Brigade de
Verfeil.

n^o 160
du 7-6-1943

PROCES-VERBAL
de renseigne-
ments sur un
avion Allemand
tombé accident-
ellement à
Castanet (Tarn-
et-Garonne)
Six blessés

4^e expédition.

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui, Sept Juin, mil neuf cent qua-
rante trois, à quatorze heures.

Nous, soussignés, PEYROU, Jean, S. M. L. Chef
et BONTAN, Félix,

gendarme à la résidence de Verfeil, département
de Tarn-et-Garonne, revêtus de notre uniforme et
conformément aux ordres de nos chefs, étant à
notre caserne, avons été informés téléphonique-
ment par Mr le Maire de Castanet, qu'un avion
Allemand venait de s'écraser sur le sol entre
les lieux dits "Pech et sus-de-Cauwen", territoire
de la commune de Castanet (Tarn-et-Garonne).

L'équipage comprenant six hommes étant tous
grièvement blessés, il réclamait une ambulance.

Nous avons prévenu de ces faits notre Com-
mandant de Section et nous nous sommes immédia-
tement rendus sur les lieux.

À notre arrivée nous avons rencontré Mr le
Maire de Castanet et Mr le docteur Faure de Ca-
pécot, qui s'empressaient auprès des blessés au
nombre de six. Ils portaient tous de graves bless-
ures sur diverses parties du corps. Ces blessés
qui avaient été retirés des décombres de l'appa-
reil, étaient déposés à l'ombre des châtaigniers
nombreux à cet endroit. Sur les conseils du doc-
teur des véhicules hippomobile ont alors trans-
porté les accidentés à la ferme "Le Pech", chez
Mr Pechberty où ils ont été placés sur des mate-
las; Mr le docteur Faure leur a prodigué les pre-
miers soins et leur a fait les pansements néces-
saires. Une ambulance allemande est arrivée sur
les lieux à 16 heures et a emporté trois des
blessés les plus gravement atteints sur l'hôpi-
tal de Toulouse. Les trois autres devant être
également dirigés sur Toulouse dans la soirée.

Nous nous sommes ensuite rendus sur les six
lieux où s'était abattu l'avion et avons fait
les constatations suivantes:

La l'avion allemand un quadri-moteur, s'est
écrasé dans une petite prairie et sur un champ
de blé à 1.000 mètres et au sud-ouest du bourg
de Castanet au lieu dit "Larroque". Il ne reste
de l'appareil qu'un amas de ferrailles informes

Le côté droit de l'appareil est complètement
détaché des restes de l'avion. Les réservoirs
d'essence qui ne paraissent pas avoir souffert
sont disséminés sur une grande surface. L'appa-
reil avant de venir s'écraser avait décapité
à 100 mètres de là, deux châtaigniers de forte

Vu transmis par le Chef d'escadron Commandant
la Compagnie, à Monsieur le Préfet Départemental à Montauban.
Le Capitaine Fernier,
Commandant

dimension. Un troisième a été sectionné à 20 centimètres du sol., une partie de l'aile gauche y est restée à proximité. Un des moteurs s'est détaché 30 mètres avant le point de chute et a souffert du feu, qui s'est communiqué à quelques broussailles environnantes (dégâts sans importance). Enfin le train d'atterrissage gauche se trouve détaché à 50 mètres du point de chute final.

Nous avons fait évacuer des lieux du sinistre les quelques personnes qui s'étaient rendues, en attendant l'arrivée de la gendarmerie.

Deux mitrailleuses, deux pistolets automatiques, un pistolet signaleur et divers papiers qui nous ont paru sans importance ont été rassemblés auprès des débris de l'appareil et remis à l'Adjudant-Chef de la gendarmerie à son arrivée sur les lieux à 18 heures. Ce grade nous a alors déclaré que notre mission était terminée et que la garde de l'appareil serait assurée par deux militaires de l'armée allemande déjà arrivés sur les lieux.

Continuant notre enquête, entendons les personnes ci-après désignées:

1° ~~M. LEBLANC~~, Jérémie, âgé de 43 ans, cultivateur à "Mas-de-Couron", commune de ~~Castanet~~ (Tarn-Sarthe) né le 7 septembre 1900 au dit lieu, déclare:

Vers 13 heures 30, je me trouvais dans un de mes champs occupé à semer des pommes de terre. A ce moment j'ai entendu le bruit d'un moteur d'avion. Instinctivement j'ai levé la tête et j'ai vu venant dans ma direction un gros avion qui semblait chercher à atterrir. J'ai pu voir du feu sortir de dessous l'avion. J'ai également remarqué qu'une grosse pièce s'était détachée de l'appareil un peu avant l'atterrissage. Cet avion venant de l'Est, s'est renversé sur le sol à environ 50 mètres de l'endroit où je me trouvais. Une gerbe de flammes s'est alors élevée et aussitôt j'ai entendu des appels provenant de la carlingue déchiquetée. Je me suis alors avancé de l'appareil avec mon voisin Lelton, Roger, qui se trouvait aussi aux abords immédiats, porter secours aux sinistrés. Nous avons immédiatement retiré des débris de l'avion trois hommes grièvement blessés. Trois autres ont été trouvés à quelques mètres au pied d'un talus.

Il est arrivé alors plusieurs autres personnes et avons transporté les six blessés sous des châtaigniers qui se trouvaient à proximité. Mon frère qui est arrivé sur les lieux a été invité d'aller prévenir le maire la gendarmerie et le docteur.

J'ignore totalement les causes de cet accident.

Cet atterrissage forcé a causé les dégâts suivants sur mes terres. 1° 20 mètres carrés de seigle ont été détruits. 2° 20 mètres carrés de maïs gesses ont été enlevés au passage de l'appareil et enfin trois châtaigniers âgés de 20 ans ont été sectionnés à sa base et les deux

autres décapités. Le préjudice ainsi causé peut s'évaluer à la somme de 3.500 francs. Je désire être indemnisé de la dite somme."

Lecture faite persiste et signe.

Les dégâts signalés par Mr TRIENGE, ont été contrôlés par nous et sont exacts.

2°- BISSON, Roger, âgé de 33 ans, cultivateur au lieu dit "Pech", commune de Castanet (Tarn-et-Garonne) né le 26 Juillet 1909 au dit lieu, déclare:

"Vers 13 heures 30, je me trouvais occupé à faucher un pré dont je suis fermier. A ce moment j'ai entendu le bruit d'un moteur d'avion venant de la direction de l'Est. J'ai regardé et ai vu un gros avion à environ 20 mètres qui semblait vouloir atterrir. Quelques secondes après il est venu percuter contre le talus au dessus duquel je me trouvais. L'appareil a alors culbuté et s'est abattu sur la prairie à environ 20 mètres de l'endroit où je me trouvais. J'ai entendu alors des appels provenant du centre de l'avion déchiqueté. Immédiatement je me suis porté au secours des accidentés avec mon voisin Filhol, qui se trouvait également sur les lieux. Nous avons retiré 3 hommes de la carlingue grièvement blessés et trois autres ont été relevés quelques mètres plus loin au pied d'un talus où l'appareil avait culbuté. Nous avons transporté ces six hommes à l'ombre des châtaigniers en attendant leur transport chez Mr Pechberty à la ferme "Le Pech"

Les dégâts suivants ont été occasionnés sur mes terres par l'avion accidenté: 1°- 30 mètres carrés de mélange blé et avoine ont été détruits. 2°- 10 quintaux de foin environ coupé, seront inutilisables par suite du mélange des débris et des ingrédients de l'avion. 3°- Un pommier greffé (esprit gros) depuis 10 années et en plein rapport a été déraciné. Le préjudice ainsi causé peut s'évaluer à la somme de 3.500 francs. Je désire être indemnisé de cette somme."

Lecture faite persiste et signe.

Les dégâts signalés par Mr DELMON, ont été contrôlés par nous, ils sont exacts.

Aucune autre personne n'a pu nous fournir de renseignements sur la chute de l'appareil Allemand. Les dégâts causés se limitent sur les terres de M. FILLIOL et DELMON.

La population de Castanet a fait montre d'un grand dévouement en cette circonstance en portant secours aux accidentés. Rien n'a été négligé pour prodiguer les premiers soins aux allemands blessés. Des matelas, draps de lit, serviettes, etc... ont été mis spontanément à leur disposition dans un but de haute humanité.

Dressé en six expéditions, destinées: 1a° à Monsieur le Préfet Régional à Toulouse. La 2° au Colonel et la Légion. La 3° au Commissaire de la Surveillance du Territoire à Toulouse. La 4° à Mr le Préfet Départemental. La 5° à M. le Commandant. La 6° aux archives.

Boutan

Filhol

1007^e Vu et transmis par le Chef de Section
à M. le Chef d'Escadron Com' la Compagnie
Montauban, le 10 JUILLET 1943



ETAT FRANÇAIS

Préfecture de Tarn-et-Garonne

Cabinet du Préfet

Montauban, le

1943

N° JG/OM

CAB

Rappeler la Référence

ANALYSE

-0-0-0-

Un avion allerand est tombé accidentellement sur le territoire de la commune de ~~CASTANET~~. Un cultivateur de cette commune avait remarqué des flammes qui sortaient de dessous l'appareil. Il ne reste de l'avion qu'un amas de ferrailles informes. L'équipage comprenait 6 hommes Ils portaient tous de graves blessures sur diverses parties du corps; ils ont été soignés aussitôt par un docteur de CASTANET. Une ambulance allemande est arrivée sur les lieux quelques instants après et a emporté trois des blessés les plus gravement atteints sur l'hôpital de TOULOUSE; les trois autres ont été également dirigés sur TOULOUSE dans la soirée.

Il est à remarquer que la population a fait montre d'un grand dévouement dans cette circonstance en portant secours aux accidentés. Rien n'a été négligé pour prodiguer les premiers soins aux blessés.

Les dégâts sont ~~très~~ peu importants (50 m2 de seigle et de blé détruits, 5 châtaigniers décapités. Cela représente environ la somme de 7.000 Frs).-

-0-0-0-0-